

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 17 avril 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 14 conseillers

Nombre de votants : 14

Madame Chantal GANTCH - maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL, Monsieur Eric BINET - adjoints au maire ; Mesdames, Messieurs, Jean AUBRY, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Francine LOTTE, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absent : Mme Ghyslaine LALANNE

Secrétaire de séance : M. Joël VERDIER

Ordre du jour :

- Subventions aux associations communales
- Vote des taux 2014
- Budget 2014
- Demandes aides financières pour la cour de l'école élémentaire
- Composition CCID
- Recrutement agents occasionnels
- Désignation du correspondant défense
- Désignation du correspondant CNAS
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est validé et signé par les membres présents.

N°27-2014 : Subventions aux associations communales

Madame le Maire propose au conseil municipal d'étudier les demandes de subvention présentées par les associations de la commune, afin de procéder à la répartition de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet au compte 65748 d'un montant global de 2 000€.

Mme Muriel GABRIEL faisant partie d'une des associations communales, ne participe pas au vote.

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Par 13 voix POUR,

Le Conseil Municipal,

Art. 1. - **DECIDE** la répartition des aides municipales au titre de l'année budgétaire 2014 comme suit:

Associations	Montants des Subventions
Amicale des propriétaires terriens	300,00 €
Savignac en fête	300,00 €
Association Alizarine	300,00 €

Les Amis des Vieilles Pierres	300.00 €
TOTAL	1 200.00 €

Art.2. – **DÉCIDE** de laisser une réserve de 800.00 € pour répondre à d'autres demandes de subventions venant d'association durant l'année 2014.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres.

TENNIS CLUB

Concernant la demande de subvention présentée par l'association savignacaise du Tennis Club, les conseillers décident de suspendre leur décision dans l'attente de l'assemblée générale qui doit se tenir prochainement. Celle-ci permettra d'apporter un éclairage sur les projets envisagés.

En outre, certains membres du conseil municipal s'interrogent sur l'existence d'une convention passée entre l'association et la commune pour l'utilisation du cour de tennis. Celui-ci étant entretenu par l'agent communal.

N°28-2014 : Subvention à la FNACA

Madame le Maire propose au conseil municipal d'étudier la demande de subvention présentée par M. ESTEVE, président de la FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie.

Sur le rapport de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Par 11 voix POUR, 3 Abstentions,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer à la FNACA une subvention d'un montant de 100.00 €, cette dépense sera imputée au compte 65748.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres-Saint Denis de Pile.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

N°29-2014 : Taux des impôts directs pour 2014

Vu les orientations budgétaires présentées dans le budget prévisionnel,

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le niveau des taux d'imposition pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'**unanimité**,

De fixer les taux suivants :

<u>Taxes</u>	<u>Taux pour 2014</u>	<u>Produit correspondant</u>
Taxe d'habitation	8.68 %	40 466.00 €
Taxe foncière (bâti)	15.58 %	41 832.00 €
Taxe foncière (non bâti)	51.21 %	7 733.00 €

Total :

90 030.00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres.

N°30-2014 : Budget Primitif 2014

Madame le Maire présente son projet de budget unique pour l'exercice 2014, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2014	Chapitre	Libellé	Proposition 2014
011	Charge à caractère général	100 173.00 €	002	Excédent reporté	95 097.47 €
012	Charge de personnel	151 100.00 €	70	Vente de produits	26 190.00 €
014	Atténuations de produits	- €	013	Atténuation de charge	25 000.00 €
65	Charge de gestion courante	71 618.00 €	73	Impôts et taxes	128 300.53 €
66	Charges financières	2 250.00 €	74	Dotations, subventions et participations	116 277.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	7 300.00 €
022	Dépenses imprévues	3 000.00 €	77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
042	Opérations d'ordre	5 382.00 €	042	Opérations d'ordre	- €
023	Virement à la section d'investissement	62 642.00 €			
399 165.00 €			399 165.00 €		

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2014	Chapitre	Libellé	Proposition 2014
RAR		32 800.00 €	RAR		- €
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent		R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	39 005.58 €
20	Immobilisation incorporelles	4 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	62 642.00 €
21	Immobilisation corporelles	91 200.00 €	10	Dotations et fonds propres	12 300.42 €
23	Immobilisations en cours	- €	1068	Affectation du résultat	- €
16	Remboursements d'emprunts	13 330.00 €	13	Subventions d'investissement	22 000.00 €
020	Dépenses imprévues	- €	16	Emprunts	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	040	Opérations d'ordre	5 382.00 €
			041	Opérations patrimoniales	- €
141 330.00 €			141 330.00 €		

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 11 avril 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité,

D'adopter le budget unique de l'exercice 2014 de la Commune de Savignac de l'Isle et vote les crédits qui y sont inscrits.

D'autoriser le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres - Saint Denis de Pile.

N°31-2014 : Aide départementale à l'enseignement du 1^{er} degré

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique que la sollicitation de la participation financière faite au conseil général de la Gironde porte sur les travaux de réfection et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire. Elle rappelle la nécessité de procéder rapidement à ces travaux vu l'état actuel de cet espace.

Ces opérations d'investissements se présentent comme suit :

Travaux de Voirie :

Réfection cour - enrobé	53 342.00 € HT	64 010.40 € TTC
Construction d'un préau	10 345.70 € HT	12 414.84 € TTC
Aménagement - Installation jeux	2 669.00 € HT	3 202.80 € TTC
Maîtrise d'œuvre	2 500.00 € HT	3 000.00 € TTC
TOTAL	68 856.70 € HT	82 628.04 € TTC

Considérant le coût d'investissement pour cet aménagement estimé à 68 856.70 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté

A l'**unanimité**,

Art. 1 : **SOLLICITE** le versement d'une Aide Départementale à l'enseignement du 1^{er} degré correspondant à 50 % du coût H.T. de l'opération plafonnée à 22.000€ H.T pour la réfection et plafonnée à 2 300.00 € H.T. pour les éléments mobiliers, majoré du coefficient département de solidarité de 1.13 pour 2014.

Art. 2 : **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT	Aide départementale à l'enseignement du 1 ^{er} degré	FDAEC	Autofinancement communal HT
68 856.70 €	13 673.00 €	9 500.00 €	45 683.70 €

La dépense résultant de cette décision aux articles 2151 - 2135 - 2188 de l'opération n° 106/ECOLE du budget communal.

Art. 3 : **DIT** que cette recette sera imputée à l'article 1323 du budget de la commune.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres - Saint Denis de Pile,
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde.

N°32-2014 : Demande aide financière : Réserve parlementaire

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités locales.

Madame le Maire explique la nécessité de procéder rapidement aux travaux de réfection et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire, vu l'état actuel de cet espace.

Ces opérations d'investissements se présentent comme suit :

Travaux de Voirie :

Réfection cour - enrobé	53 342.00 € HT	64 010.40 € TTC
Construction d'un préau	10 345.70 € HT	12 414.84 € TTC
Aménagement - Installation jeux	2 669.00 € HT	3 202.80 € TTC
Maîtrise d'œuvre	2 500.00 € HT	3 000.00 € TTC
TOTAL	68 856.70 € HT	82 628.04 € TTC

Considérant le coût d'investissement pour cet aménagement estimé à 68 856.70 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté

A l'**unanimité**,

Art. 1 : SOLLICITE le versement d'une aide financière au titre de la réserve parlementaire, afin de réaliser ces travaux.

Art. 2 : ADOPTE le plan de financement suivant :

Montant de l'opération HT	Aide départementale à l'enseignement du 1 ^{er} degré	FDAEC	Autofinancement communal HT
68 856.70 €	13 673.00 €	9 500.00 €	45 683.70 €

La dépense résultant de cette décision aux articles 2151 - 2135 - 2188 de l'opération n° 106/ECOLE du budget communal.

Art. 3 : DIT que cette recette sera imputée à l'article 1323 du budget de la commune.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- Mme la Trésorière de Guîtres - Saint Denis de Pile,
- Mme la Sénatrice de Gironde.

N°33-2014 : Composition CCID

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'**unanimité**

de proposer la liste suivante au directeur des services fiscaux :

Commissionnaires titulaires	Commissaires suppléants
André ARRIAILH	Angela PETROVSKI
Muriel GABRIEL	Vincent LAGRAVE
Alain HUE	Eric FRON-ORTIN
Chantal MARONESE	Jean-Luc FUGIER
Bernard NIOTEAU	Aurélie CELLIER
Christian GROLLIER (hors commune)	Marcel DE ZALDUA (hors commune)
Nicole HUE	Jean AUBRY
Jean-Marie VACHER	Evelyne BARRAT
Bernard LOTTE	François BOUCHET
Ghyslaine LALANNE	Thibaut FUGIER
Marie-Thérèse PELLERIN	Joseph GALIERI
Aude de JESSÉ LEVAS (hors commune)	Jean-Louis BIAIS (hors commune)

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- M. le Directeur des services fiscaux.

N°34-2014 : Recrutement des agents occasionnels

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité

- D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2ème alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Sous préfet de l'arrondissement.

N°35-2014 : Correspondant Défense

Vu la circulaire du 21 octobre 2001 du ministère de la Défense,
Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal le rôle dans la commune du correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'**unanimité**

- de désigner en tant que correspondant Défense M. Éric BINET.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

N°36-2014 : Délégué élu CNAS

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de désigner un délégué représentant les élus au CNAS – Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide à l'**unanimité**

- de désigner en tant que délégué élu au CNAS Mme Véronique CHENAL.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement,
- M. le Président du CNAS.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Recrutement agent technique**

Mme le Maire fait part au conseil municipal du recrutement de Monsieur Alain PICAUD pour le poste d'un agent technique afin d'aider l'agent de maîtrise dans l'entretien des bâtiments et des espaces verts de la commune.

➤ **Association Descends danse !**

Afin de faciliter l'accès du foyer communal à l'association Descends danse !, qui propose des cours de danse les mercredis et jeudis, un double des clefs sera remis à la présidente.

De plus, une nouvelle convention sera signée en septembre 2014 entre la commune et l'association, afin d'y inclure de nouvelles modalités de location.

➤ **Le « Mai »**

Afin de remercier les administrés pour leur élection, les conseillers municipaux souhaitent organiser un apéritif dînatoire le 16 mai 2014 à 18h30. Monsieur François PURGUES se propose de contacter des traiteurs afin d'établir des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **00h30**.